



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

24 juin 2016



Réunion du 24 juin 2016

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Lucien BARGE
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Pascal GUERIN
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Monsieur Rolland JACQUET
- Monsieur Yves JEANDIN
- Monsieur Michel MERCIER
- Monsieur Jérôme MOROGE
- Madame Catherine PANASSIER
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Arthur ROCHE
- Monsieur Jean-Yves SECHERESSE

Sans voix délibérative :

- Monsieur Raymond DURAND, suppléant de Monsieur Michel MERCIER
- Madame Marie-Pierre TEYSSIER, suppléante de Monsieur Didier PASCAL

Membres de droit :

- Monsieur Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité
- Colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services
d'incendie et de secours
- Colonel Jean-Gabriel DAMIZET, représenté par le colonel Pierre MARIA

Avec voix consultative :

- Lt Vincent BLENET
- Sgt-chef Franck CHENAL
- Adj Franck FOURNEL
- Lt Jean-Paul FRANÇOIS
- Lt Jérôme LEFEBVRE

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Vendredi 24 juin 2016

Ordre du jour

Page

❖ Communication : - EURO 2016.....	3
- Réponse aux attentats	3
❖ Désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres du SDMIS (prise en compte des évolutions législatives et réglementaires en matière de commande publique)	21
❖ Désignation d'un représentant de l'administration appelé à siéger au sein du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du SDMIS	23
R/16-06/01 – Compte-rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration	24
R/16-06/02 – Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés	25
R/16-06/03 – Compte administratif pour l'exercice 2015.....	25
R/16-06/04 – Compte de gestion pour l'exercice 2015.....	28
R/16-06/05 – Reprise et affectation du résultat comptable de l'exercice 2015	29

R/16-06/06 – Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2016	30
R/16-06/07 – Autorisations de programme et crédits de paiement – Compte-rendu annuel 2016	32
R/16-06/08 – Admissions en non-valeur	33
R/16-06/09 – Modifications du règlement intérieur du SDMIS.....	34
R/16-06/10 – Modifications de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS.....	36
R/16-06/11 – Convention C2016-027 entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon et le SDMIS relative à la médecine professionnelle et préventive des PATS du SDMIS.....	38

Conseil d'administration

Vendredi 24 juin 2016

*(La séance est ouverte à 15 h 07 sous la présidence de
M. SECHERESSE)*

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et messieurs, bonjour à toutes et à tous.

Je voudrais excuser un certain nombre de collègues qui ont été pris dans différentes réunions de conseils d'administration qui se déroulent avant les vacances d'été. Je suppose que quelqu'un a la liste des personnes qui, bien naturellement, sont excusées.

Le premier point de l'ordre du jour que l'on avait appelé « Communication : - EURO 2016 – Réponse aux attentats » est sur le plan opérationnel et culturel pour le SDMIS quelque chose d'extrêmement important. Il nécessite la présence du Préfet GAVORY ; comme il va arriver avec un peu de retard car il est en ce moment au grand stade pour préparer le dispositif de sécurité concernant le match de football de demain, si vous le voulez bien nous allons commencer par les deux points de désignation, ce qui lui laissera le temps d'arriver jusqu'à nous.

(Arrivée de monsieur le Préfet GAVORY).

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons donc respecter l'ordre du jour tel que nous l'avions imaginé.

❖ Communication : - EURO 2016 – Réponse aux attentats

M. LE PRÉSIDENT.- Vous vous en souvenez, la dernière fois que nous nous sommes réunis en conseil d'administration, j'avais

souhaité en particulier que l'information soit la plus totale à l'égard du conseil d'administration sur ce que l'on pourrait, de manière abrupte, appeler le « débrief » des attentats des grands boulevards parisiens, du Bataclan et du Stade de France.

Depuis, vous l'avez peut-être lu ou entendu, en tout cas certains ici même ont eu directement l'information, le ministre de l'Intérieur a décidé de tirer un certain nombre de conclusions et des mesures seront prises en ce qui concerne notre dispositif pour les attentats. En particulier, un pan entier de ce dispositif concerne la police nationale et une autre partie concerne les sapeurs-pompiers et donc le SDMIS en premier lieu puisque nous sommes une ville hôte de l'EURO 2016. Ces mesures ont été mises en application directement pour l'EURO 2016 et elles nous sont parvenues deux ou trois jours avant que celui-ci ne débute.

Le hasard a fait que nous avons rencontré les organisations syndicales le jour où nous avons appris l'ensemble de ces mesures et j'avais demandé au colonel DELAIGUE, en préambule de la réunion avec les syndicats, d'aborder cette question du nouveau dispositif lié à l'EURO 2016. Cela va donc être une redite pour eux, mais ils m'en excuseront.

En revanche, cela va être un élément important de votre réflexion dans les années qui vont venir puisque cela change fondamentalement un certain nombre d'éléments en ce qui concerne la place des SDIS et en particulier du SDMIS.

J'ai tenu, comme on l'avait fait précédemment, à ce qu'il y ait une intervention sur tout ce qui est opérationnel de la part du colonel DELAIGUE qui a été aussi un des inspirateurs au plan national de ces mesures. Puis, monsieur le Préfet GAVORY pourra également donner son sentiment concernant ce sujet extrêmement important.

Si vous le voulez bien, nous allons passer la parole au colonel DELAIGUE.

Colonel DELAIGUE.- Merci monsieur le président.

On vous a remis 5 documents. Cette problématique d'attentats est une problématique qui n'a rien à voir avec une intervention traditionnelle, même importante. On est sur des situations qui sont beaucoup plus complexes.

➤ Analyse de la menace

Vous avez une description assez macabre de ce qui s'est passé dans le monde en matière d'attentats. Je ne vais pas en faire l'énumération, mais vous voyez qu'il y a un problème qui ressort, c'est le risque de tuerie de masse. Aujourd'hui, la possibilité de perpétrer une tuerie de masse est malheureusement assez importante. C'est donc un enjeu particulièrement fort.

Après, vous avez des éléments plus sophistiqués avec le risque notamment NRBC-E, qui est plus compliqué à mettre en œuvre car il s'agit de produits plus difficilement manipulables, mais cela ne veut pas dire que c'est impossible. On sait qu'actuellement Daech travaille sur de nombreux scénarios que ce soit d'attentats, de multi-attentats, de sur-attentats et notamment la capacité éventuellement, s'ils le peuvent, de toucher les forces de sécurité que se soit les forces de police ou les forces de secours.

A la fin du premier document, vous avez deux pages qui vous expliquent comment les choses sont organisées.

Le premier point concerne le circuit de décision et d'information. Il y a deux pôles d'attraction principaux. Il y a tout d'abord un pôle au niveau gouvernemental au Centre Interministériel de Crise (CIC). Je rappelle que le CIC c'est une salle qui se situe à l'Hôtel Beauvau, où il y a le Président de la République, le Premier ministre et les principaux ministres concernés. Sur le terrain ensuite, les choses se jouent autour du Préfet qui a la responsabilité de mettre en œuvre les dispositions de

sécurité, avec le COD, le PCO, mais également le Procureur de la République en matière d'enquête et de police judiciaire, et s'il s'agit d'un attentat, le Parquet de Paris prend la main.

Le deuxième élément vous montre la complexité de la décision. Sur le terrain, tout tourne autour du Préfet qui dans un premier temps est directeur des opérations. Il y a d'abord, dans un attentat, une opération de police qui précède l'opération de secours. A noter que l'opération de police peut déjà comporter des secours sous protection policière. Suivant la gravité de l'opération de police, suivant le fait que les terroristes ne sont pas neutralisés, l'opération de secours éventuellement ne va pas démarrer tout de suite. C'est un élément extrêmement complexe dans l'articulation des deux opérations.

Vous avez donc le Commandant des Opérations de Police et de Gendarmerie (COPG), le Commandant des Opérations d'Intervention Spécialisée (COIS) sous l'autorité du Préfet. Ensuite vous avez le Commandant des Opérations de Secours (COS), c'est le Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours qui doit s'articuler avec les services de police sous l'autorité du Préfet, avec le Directeur des Services Médicaux (DSM) pour l'évacuation vers les hôpitaux et qui doit s'articuler avec le Commandant des Opérations de Police Judiciaire (COPJ), qui lui est sous l'autorité du Procureur de Paris, s'il s'agit d'un attentat.

Vous voyez que l'on est dans un niveau de complexité inter-services et inter-décisionnel qui est important.

Le deuxième point concerne une directive du ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, qui fait suite à une directive de la Direction générale de la police nationale sur le problème de l'attentat de type « tuerie de masse ».

Il y a un certain nombre de dispositions concernant les

services de secours et en page 3 du document, vous avez les grands principes. Là nous sommes dans une opération de police, c'est-à-dire que l'opération de secours n'a pas commencé. Les sapeurs-pompiers se positionnent en forces concourantes contrairement à un plan ORSEC NOVI classique, où c'est nous qui agissons directement. Là, nous sommes à disposition des services de police.

Les services d'incendie ne doivent pas être exposés au feu des terroristes, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas le droit de rentrer en zone d'exclusion qui a été définie par la police, où les terroristes ne sont pas encore neutralisés. Par contre, il doit y avoir des relations beaucoup plus fortes encore qu'elles ne le sont aujourd'hui dans la relation, sous l'autorité du Préfet, du binôme à plusieurs niveaux entre les sapeurs-pompiers et les policiers. En zone à risque, nous sommes susceptibles d'aller extraire des victimes.

Vous avez un schéma, le schéma de zonage, avec la zone rouge qui est la zone d'exclusion, la zone orange où normalement il n'y a que des policiers, mais vous voyez les deux corridors où les sapeurs-pompiers peuvent être amenés à aller chercher des victimes qui auraient été préparées par les policiers dans la zone d'exclusion, victimes qui peuvent d'ailleurs être des policiers ou des gendarmes qui eux-mêmes auraient subi le feu des terroristes.

Ensuite, vous avez le troisième document : « Attentat de type « tuerie de masse » Réponse du SDMIS ». Là, comme cela vous a été signifié et c'est vrai que l'EURO a précipité un certain nombre de décisions, il y a eu des arbitrages importants sur les nouvelles techniques.

Au niveau du SDMIS, nous avons changé au mois de mai la totalité de notre dispositif de départ dans les systèmes informatiques pour que les opérateurs du CTA/CODIS n'aient pas à calculer si c'est grave, si c'est une tuerie ou pas, etc., au risque de perdre du temps dans la

distribution des secours.

On a donc défini un Groupe de Reconnaissance, d'Extraction et de Sauvetage (GRES), c'est exactement le même dispositif qu'à Paris. Cela veut dire que chaque fois que l'on a une notion d'attentat quelque part, une fois, deux fois, trois fois, etc., nous enverrons ce même module une fois, deux fois, trois fois, etc., de façon à mesurer ce qui se passe et commencer à faire l'articulation avec la police et voir si l'on est dans un domaine où l'opération de secours peut commencer tout de suite ou si, au contraire, on doit attendre que les opérations de police se fassent avant nous pour neutraliser les terroristes.

Là aussi, l'objectif est d'assurer le meilleur secours pour les victimes, c'est-à-dire suffisamment vite mais pas trop pour que les secours ne soient pas eux-mêmes tués par les terroristes.

Désormais, des dispositifs préprogrammés permettent d'aller chercher instantanément, dans la minute, des renforts importants au sein du corps départemental et métropolitain, voire avec la plateforme de sécurité civile située rue Rabelais. On peut estimer que la zone de défense et de sécurité sud-est qui représente les 12 départements de la région Auvergne – Rhône-Alpes peut quasiment quadrupler ce que l'on est capable de faire ici avec le SDMIS.

Nous avons une réponse complète, intégrée, qui peut dans les premières minutes être capable de répondre sur tous ces niveaux.

Vous avez ensuite un schéma représentant la zone d'exclusion, la zone contrôlée et la zone de soutien. Je rappelle que l'on est dans la phase police, c'est-à-dire que nous n'avons pas le droit d'aller dans la zone d'exclusion, seule la police peut y aller. Elle peut par contre changer la taille de cette zone rouge si nécessaire.

La zone contrôlée est une zone contrôlée par la police et normalement personne d'autre n'y va, mais il a été décidé qu'il y aurait un

corridor protégé de façon collective par les forces de police et de gendarmerie, qui protégeraient les sapeurs-pompiers qui viendraient chercher des victimes qui auraient été rassemblées sur le point bleu, le point d'extraction des victimes. Les primo-victimes sont déposées ici et nous venons les extraire pour les amener en zone verte afin qu'elles puissent être prises en charge le plus rapidement possible par des médecins, des infirmiers et des sapeurs-pompiers.

Vous avez ensuite les binômes qui travaillent sous la protection de la police. Cela a bien sûr été testé dans les exercices avec les différents équipements de la police ou de la gendarmerie. L'Etat a décidé, notamment dans le cadre de l'EURO, que ces sapeurs-pompiers qui seraient amenés à travailler dans ce corridor pour aller extraire des victimes, certes bien que le corridor soit protégé et que ce soit sous la protection collective de la police, puissent être dotés d'équipements de protection balistique. Ces équipements sont des dotations de la police qui ont été affectées aux services d'incendie et de secours et seuls les 10 départements concernés par l'EURO ont reçu cette première dotation.

Pour ce qui est de la déclinaison dans notre département et dans notre SDMIS, le choix a été fait de s'appuyer sur une spécialité. Nous n'avons pas retenu la spécialité NRBC-E parce qu'elle peut être utilisée en même temps que ce dispositif, donc c'est finalement les 4 casernes de Lyon-Rochat, Lyon-Duchère, Lyon-Confluence et Tassin-la-Demi-Lune, supports de la spécialité « Milieu Confiné » qui se verront attribuer cette nouvelle mission.

Ensuite, pour bien avoir compris l'ensemble de la chaîne car vous voyez que les modifications sont extrêmement profondes, monsieur le Préfet a modifié le plan ORSEC NOVI au mois de décembre 2015. L'objectif, c'est qu'il faut aller beaucoup plus vite pour évacuer sur les hôpitaux les blessés par arme de guerre car ils ont des hémorragies potentiellement mortelles. Très rapidement les personnes doivent être

hospitalisées dans des blocs et avec des chirurgiens étant en capacité de pratiquer de la chirurgie de guerre. Il y a donc encore un travail avec la santé pour encore améliorer cette partie du dispositif.

Nous avons également modifié les équipements de nos 140 VSAV pour les doter de dispositifs de contrôle des hémorragies. En effet, dans le cas des hémorragies, si quelque chose n'est pas fait tout de suite lorsque vous prenez la personne en charge, malheureusement elle est déjà décédée.

Pour mémoire, on vous a rajouté également l'état de la préparation en matière NRBC-E puisque le SDMIS a fait l'objet de dotations supplémentaires de l'Etat dans le cadre de l'EURO. Je rappelle que l'on est un des 7 centres de formation nationale en matière de NRBC-E et nous intervenons sur toute la zone de défense de sécurité sud-est, c'est-à-dire les 12 départements de la région.

Nous avons des moyens spécialisés en nombre important. L'idée, c'est que dans cette réponse vous avez à la fois des moyens départementaux et métropolitains, des moyens zonaux et des moyens nationaux, en sachant que nous disposons, au SDMIS, d'un nombre de moyens nationaux relativement important.

Si nous devions avoir un attentat NRBC-E ce serait une double catastrophe parce que ce serait beaucoup plus compliqué techniquement, mais fort heureusement dans le monde il n'y en a pas eu beaucoup, même si nous savons que Daech est en capacité de préparer un certain nombre d'actions qui utilisent ces produits-là en Irak et en Syrie. Bien évidemment, cela veut dire qu'ils savent ce que cela fait.

Nous avons donc notamment des moyens nationaux. Il y a le VDIP qui est une sorte de laboratoire sur roues, mais ce qui est important dans le laboratoire c'est ceux qui savent s'en servir. Nous avons également des unités mobiles de décontamination, des portiques de

détection de contamination radiologique. Nous avons aussi reçu des équipements visant notamment à être capable de prendre en charge 250 victimes contaminées, également des cagoules d'évacuation (580).

Vous voyez que le point d'appui pour l'Etat dans ce domaine NRBC-E, qui est notre SDMIS, est un point d'appui tout à fait important. On peut d'ailleurs noter aussi que l'on a mis, puisque l'on a travaillé avec eux, la convention que l'on vient de signer avec la base aérienne de Lyon Mont-Verdun. Je rappelle que la base aérienne a besoin de nous pour assurer la sécurité de leur site, ils nous l'ont encore redit, mais ils ont également des équipements NRBC-E que l'on pourrait être amené à réinjecter, sous l'autorité du Préfet, dans les dispositifs opérationnels.

Je terminerai mon propos avec l'EURO 2016.

Je parle sous le contrôle de monsieur le Préfet, mais je crois que jusqu'à présent dans notre département cela s'est bien passé.

Nous avons fait deux grands exercices, un au stade et un dans la Fan Zone, en situation réelle puisque le stade était sous autorité d'organisation EURO SAS et la Fan Zone était déjà montée. Ces exercices ont été extrêmement bénéfiques puisqu'ils nous ont fait progresser en inter-services notamment sur un certain nombre de points.

Les postes de commandement sont activés tous les jours, à la fois le COD en préfecture, le PCO du stade qui est dirigé par monsieur le Préfet et le PCO Pizay pour la partie centre-ville de Lyon et Fan Zone.

Vous avez également le bilan de la première quinzaine de la compétition. Il n'y a rien eu de grave, hormis un Irlandais qui a eu une crise cardiaque dans le stade et qui malheureusement n'a pu être ramené à la vie bien qu'il y ait eu très rapidement des secours très importants.

Si nous regardons un peu les interventions, il y en a eu 201 réalisées dans la Fan Zone par les gens qui assurent le service sécurité et il y a eu 34 blessés légers transportés à l'hôpital. Vous avez les

différentes nationalités et cela montre que le public était très hétéroclite.

Au Parc Olympique Lyonnais, 188 personnes ont été vues et 10 transportées.

J'ai essayé de vous faire une présentation rapide, mais vous avez tous les documents. C'est un changement profond pour nous, mais pas uniquement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais quand même dire que les interventions qui ont été faites représentent bien moins de choses qu'il y a normalement dans la ville de Lyon sur une période équivalente. Sans avoir ce caractère multinational, on a autant de gens transportés à l'hôpital par les services de secours. Il y aurait même eu moins de problèmes dans la période en raison de la présence impressionnante de policiers et les promesses que vous aviez faites monsieur le Préfet, mais aussi le contrôleur général, ont été tenues. Je tiens à le dire à une époque où en général on s'en prend toujours à l'Etat.

Deuxième chose, je voudrais remercier les sapeurs-pompiers qui ont participé de manière extrêmement active aux deux manœuvres, celle du stade et celle de la Fan Zone. Il y a eu une mobilisation impressionnante de nos services, cela a été relevé par la presse du monde entier. Dire aussi que beaucoup de personnels administratifs du SDMIS ont participé en tant que faux blessés à ces deux manifestations. Cela montre qu'il y a eu une mobilisation impressionnante de l'ensemble des services, au-delà des sapeurs-pompiers.

Monsieur le Préfet, dites-nous ce que vous pensez de tout cela.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Je voulais revenir sur l'origine de tout cela. Ce sont les attentats, c'est la menace terroriste dont je rappelle qu'elle est située à son plus haut niveau, je reviendrai ensuite sur l'EURO, et qui a amené l'ensemble des services, d'abord les services de police et

de gendarmerie, puis les sapeurs-pompiers, puis les médecins, à revisiter tous leurs modes d'opérations. Et tout cela a été fait dans des délais très brefs, je dirais au pas de charge, parce qu'il y avait cet événement international qui est l'EURO, événement qui a une caisse de résonance médiatique extrêmement importante.

Les policiers ont donc été amenés à réviser leur mode d'intervention. Nous avons des forces d'intervention spécialisées, le RAID, la Brigade de Recherche et d'Intervention de la police judiciaire, le GIGN, qui sont équipées et formées pour pouvoir anéantir des terroristes qui commettent leurs actes, mais ces forces sont comptées.

Le ministre de l'Intérieur a décidé dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme de densifier ces équipes spécialisées, tant pour le RAID que pour la gendarmerie, mais on a été amené à doter les policiers notamment les BAC, les colonnes d'intervention, d'armes lourdes et il a fallu les former au tir et à l'intervention. Moi qui ai assisté à de nombreux exercices, ce n'est pas simple de se former dans des délais très rapides, on ne devient pas du jour au lendemain un policier spécialisé du RAID ou un gendarme spécialisé du GIGN.

On a également formé des escadrons de gendarmerie mobile et les compagnies de CRS. Tout cela était pour former ce que l'on appelle le deuxième niveau d'intervention, c'est-à-dire que quand il y a un attentat, en attendant l'intervention des forces spécialisées, que l'on puisse avoir des forces équipées qui puissent intervenir très rapidement pour anéantir les terroristes.

On a aussi le premier niveau, la patrouille d'intervention. Ce sont des patrouilles classiques de policiers et de gendarmes qui ont été formées, qui arrivent en premier, mais qui n'interviennent pas sur une scène de crime.

La grande discussion qui a été ouverte, légitime, c'était le

rôle des sapeurs-pompiers. Vous l'avez très bien expliqué colonel, les sapeurs-pompiers interviennent souvent avant la police. Il est clair que quand on a une scène de ce type c'est la police qui doit intervenir, il faut sécuriser la zone pour pouvoir permettre aux sapeurs-pompiers d'intervenir et au-delà des sapeurs-pompiers, les équipes médicales.

On a eu beaucoup de discussions et on l'a vu à l'occasion des exercices qui ont été réalisés ici, l'essentiel est l'articulation entre l'opération de police et l'opération de secours et de faire en sorte que les sapeurs-pompiers puissent intervenir pour pouvoir évacuer très rapidement les victimes d'un acte terroriste, en fait d'un acte de guerre. On avait évoqué la fois dernière la variante Alpha du plan NOVI, c'est en fait d'aller chercher les blessés, qui peuvent d'ailleurs être des policiers ou des gendarmes, de les extraire et de les amener le plus vite possible dans les hôpitaux. Là aussi il y a une révolution culturelle qui est en cours dans le monde médical, et on y travaille notamment dans le cadre de l'EURO, c'est d'identifier des lits chirurgicaux prêts à être ouverts, mais il ne s'agit pas simplement d'identifier un lit, il faut aussi des équipes médicales (chirurgiens, infirmières, etc.).

Il y a donc une révision qui est en cours, cela date d'il y a peu de temps, et qui nous amène à revisiter tous nos dispositifs d'intervention.

Le SDMIS est reconnu par ses compétences en la matière, on parlait du risque NRBC-E, du centre d'entraînement zonal. On a été amené à définir une doctrine nationale parce qu'il n'y a pas deux doctrines d'intervention, une parisienne avec la BSPP et une provinciale avec les SDIS et ici le SDMIS.

Le ministère a évolué très rapidement, la doctrine a été arrêtée juste après les exercices que nous avons faits, le 7 juin, et il a été décidé que les sapeurs-pompiers puissent intervenir dans la zone

contrôlée efficacement et avec des équipements de protection. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'équiper les sapeurs-pompiers d'équipements de protection qui sont identiques à ceux dont bénéficient les forces de 2^{ème} niveau, au cas où ils auraient à pénétrer dans la zone contrôlée.

On a donc réalisé des exercices dont deux exercices majeurs qui ont été riches d'enseignements, le 30 mai au Parc Olympique Lyonnais et le 7 juin dans la Fan Zone et qui ont permis de tester la relation entre la phase d'opération de police et la phase d'opération de secours. Je dois dire que cela s'est plutôt bien passé, les enseignements sont positifs, mais bien évidemment il faut toujours rester vigilant et il faut toujours progresser dans nos modes d'intervention.

Concernant l'EURO, un dispositif renforcé a été mis en place, tant sur le stade que sur la Fan Zone. Le niveau de sécurité, cela a été dit mais je tiens à l'affirmer ici de manière claire, est adapté à la menace. Nous avons décliné cette nouvelle doctrine d'intervention tant sur le stade que sur la Fan Zone, nous avons une réserve mobile pour gérer la périphérie du stade, mais nous avons aussi des policiers de 2^{ème} niveau avec des armes longues qui sont en capacité d'intervenir en cas d'un éventuel attentat. Nous avons une équipe spécialisée sur le stade et sur la Fan Zone, vous l'avez vu, des reportages ont été réalisés, nous avons une équipe du RAID qui est pré-positionnée, nous avons une équipe de la BRI et on a mis en place les BAC, et les compagnies d'intervention pour renforcer la sécurité autour de la Fan Zone et du stade, mais pas uniquement.

Il faut prendre également en compte les sites comme les gares, donc on a aussi mis des équipes spécialisées, on a relevé le dispositif Sentinelle, on a une section complète qui assure une protection de surveillance de la gare de Part-Dieu et de l'aéroport de Saint-Exupéry qui sont des lieux où passe beaucoup de monde.

Contrairement à ce qui a pu être dit, si l'on s'est intéressé à la menace terroriste, on a également pris en compte le risque hooligan. Les seuls incidents sérieux ont eu lieu à Marseille avec les supporters russes et anglais.

Ces dispositifs sont maintenus, seront renforcés et on veille à faire en sorte que le plus haut niveau sécurité soit garanti pour que l'EURO reste ce qu'il doit être, une fête sportive et internationale où il n'y a plus que le sport et la fête entre les supporters.

Le premier bilan que je peux faire de l'EURO, ici, c'est que l'on a eu 4 matchs qui se sont bien déroulés. On a eu un peu plus de 200 000 spectateurs au stade avec des équipes fort différentes, avec des supporters turbulents ou très imposants, notamment les hongrois qui ont eu l'idée d'organiser une « fan walk » à la dernière minute, qu'il a fallu encadrer et on a bien fait de le faire car ils étaient quand même 15 000. Cela s'est bien passé, il n'y a pas eu d'incident. Il y a eu aussi les supporters roumains qui entretiennent des relations difficiles entre eux.

On n'a pas eu d'incident significatif. Le seul, comme cela a été dit, c'est le décès d'un supporter irlandais qui avait des antécédents cardiaques. On a vu aussi que le dispositif d'évacuation était un dispositif performant puisque cette personne était située tout en haut de la tribune du stade et l'opération d'évacuation a été faite dans les meilleures conditions possibles.

Il y a eu 18 interpellations sur le stade pour des jets de fumigènes, des jets de pétards, des ventes de bières à la sauvette, mais pas de faits graves.

Sur la Fan Zone, qui fonctionne tous les jours et c'est une des seules à fonctionner tous les jours sauf les jours de relâche, il y a une fréquentation assez importante. On a un décompte très précis : 210 000 personnes ont fréquenté cette Fan Zone avec un pic constaté lorsque

l'équipe de France joue et là on est à peu près à la pleine capacité. Là non plus, pas de gros incidents si ce n'est deux personnes qui ont été victimes de coups de couteau. L'un des auteurs a été interpellé, c'est un mineur albanais et il est écroué en attente d'être jugé.

Le prochain match opposera l'équipe de France et se jouera donc a priori à guichets fermés. On attend 30 000 supporters français et 20 000 irlandais dont un certain nombre n'ont pas de billet, donc ils iront probablement à la Fan Zone pour voir le match sur l'écran géant qui s'y trouve.

On reste modeste, mais on peut dire que grâce à la bonne collaboration entre tous les acteurs, entre les organisateurs, que ce soit l'UEFA, la Ville de Lyon, la Métropole et grâce aux sapeurs-pompiers qui ont une place tout à fait déterminante dans ce dispositif, pour l'instant tout est maîtrisé et on espère que cela le restera pour les prochains matchs et qu'il n'y ait pas d'incidents à déplorer.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce sujet qui nous mobilise très fortement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur le Préfet.

Pour que ce soit plus précis pour le conseil d'administration, je voudrais dire que les deux manœuvres ont été extrêmement productives puisque lors de la première on avait remarqué que les rapports police/sapeurs-pompiers étaient excellents, mais qu'il y avait eu quelques petits problèmes en ce qui concerne les rapports sapeurs-pompiers/SAMU pour parler très rapidement. Dès la semaine suivante, dans le cadre de la manœuvre Fan Zone, on a vu des rectifications qui se sont opérées et il y a eu un fonctionnement police/sapeurs-pompiers excellent mais aussi excellent en ce qui concerne la liaison sapeurs-pompiers/SAMU et concernant l'évacuation sur les hôpitaux qui est une réussite. Je crois que c'est aussi à mettre à l'actif du Préfet DELPUECH qui a été extrêmement

réactif dans sa volonté de convaincre l'ARS d'avancer à plus grands pas. Il y a réussi.

M. LE PRÉFET GAVORY.- Oui, mais la pression demeure, ce n'est pas si simple que cela. Il faut comprendre, chacun a des dispositifs qui sont bien éprouvés, il faut les revisiter, comme je l'ai dit c'est une révolution culturelle, et dans des délais très courts car la menace est là. S'il y a un attentat, il n'y a pas d'excuse possible. On est prévenu, on sait qu'il faut y faire face donc il faut être prêt.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme les Français, le SDMIS doit se préparer à toute sorte de mauvaises nouvelles de ce type-là.

Vous avez donc eu beaucoup de documents, cela étant on peut faire un petit échange. Je vous rappelle que l'on sera obligé de limiter le temps dans la mesure où nous allons tout à l'heure inaugurer une caserne.

M. ARTIGNY.- Effectivement on a une actualité très chargée, à la fois pour les sports, les manifestations, les attentats. Je crois savoir qu'à Rillieux-la-Pape il y a eu aussi quelques événements qui nécessitent la présence des sapeurs-pompiers.

Comment est l'état des troupes ? Est-ce que les gens sont fatigués, épuisés ? Pour l'EURO, le 10 juillet ce sera fini, donc comment se présente l'été ? Est-ce que l'on aura les effectifs suffisants pour être opérationnels ?

M. LE PRÉFET GAVORY.- Effectivement, vous faites bien de le rappeler, on parle beaucoup de l'EURO mais il y a d'autres événements, des journées nationales d'action, hier encore, et il y en aura une la semaine prochaine, qui mobilisent à chaque fois beaucoup de policiers et de gendarmes. Il y a quand même eu quelques violences commises par des groupes qui sont là, non pas pour manifester, mais pour casser et je dirais même « pour casser du flic ».

Pour l'instant les troupes tiennent, elles sont très sollicitées. Je rappelle que pour l'EURO tous les congés ont été supprimés. Il faut souligner que l'on a un très bon état d'esprit et un très fort engagement des policiers et des gendarmes, mais il faut reconnaître aussi qu'ils sont fatigués. Sur les dispositifs de l'EURO on a des forces mobiles. L'amplitude horaire des escadrons (11 à 15 heures pour certains) est très longue sur les deux stades de Lyon et Saint-Etienne.

Donc les troupes tiennent et on sait que l'on va devoir tenir au-delà de l'EURO. Vous parliez de Rillieux, mais on sait qu'ici le 14 juillet donne aussi lieu à quelques éclats donc on s'y prépare. On ne va pas attendre la fin de l'EURO pour sensibiliser les maires, faire ce que l'on fait chaque année, mettre en œuvre les mesures préventives, toutes les dispositions classiques, mais on sait que l'on va avoir des difficultés, l'année dernière cela a été le cas.

Puis il y aura la rentrée, et il ne faut pas baisser la garde car la menace terroriste est toujours là. Je rappelle qu'elle est à son plus haut niveau.

On a obtenu des renforts, c'est la traduction des mesures qui ont été prises par le gouvernement dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme, notamment pour doter les forces de police et les sapeurs-pompiers des équipements dont on a parlé, mais il y a eu aussi des créations de postes qui ont été décidées. Le recrutement de gardiens de la paix, vous le savez très bien c'est comme pour les sapeurs-pompiers, cela ne se fait pas sur un claquement de doigts, il faut organiser les concours, ils ont eu lieu, il faut organiser la formation et l'objectif que le ministre a assigné, c'est que tout le monde soit prêt à la fin de l'été. Des renforts sont déjà arrivés, d'autres arriveront à la rentrée.

Il faudra bien aussi que les policiers et les gendarmes qui ont travaillé jusqu'à maintenant puissent prendre leurs congés, c'est

légitime après cette période de forte tension.

Le Préfet de région a réuni juste avant l'EURO les différentes forces de sécurité pour les remercier. Vous avez que les forces de police ont été très décriées sur les manifestations et on a parfois le sentiment que c'est la police qui agresse les manifestants. On a donc été amené à leur témoigner notre soutien et notamment pour cet EURO dont on sait qu'il est très consommateur de forces publiques. On n'a pas le droit à l'erreur sur l'EURO. Comme je le disais, c'est une caisse de résonance médiatique.

Je salue encore l'engagement dont tout le monde fait preuve. J'y associe les policiers et les sapeurs-pompiers dont je connais le niveau d'engagement quotidien et aussi exceptionnel durant la période que nous vivons. Je m'associe aux remerciements adressés aux sapeurs-pompiers du SDMIS pour s'engager dans cette nouvelle évolution de l'intervention et le courage dont ils font preuve dans ces circonstances.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci monsieur le Préfet.

On aura l'occasion de revenir sur ces aspects stratégiques car ils sont installés dans le temps. Probablement qu'il y aura des modifications qui s'opéreront. Je vous propose que le conseil d'administration continue d'être le lieu où l'on discute de cela, où l'on échange et où les informations arrivent jusqu'à nous de manière très normale, il n'y a pas de domaine réservé ou de chose comme cela.

Nous allons passer aux deux désignations qui sont un peu le produit de nouvelles réglementations qui nous sont imposées et qui doivent être enregistrées dès aujourd'hui.

❖ Désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres du SDMIS (prise en compte des évolutions législatives et réglementaires en matière de commande publique)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous rappelle que la commission d'appel d'offres du SDMIS est chargée d'attribuer les marchés publics de notre établissement, passés selon une procédure formalisée.

Jusqu'à présent, sa composition était fixée par l'article 22-6° du code des marchés publics : présidée par le représentant légal de l'établissement ou son représentant, elle comprenait 2 à 4 membres titulaires (et 2 à 4 membres suppléants), désignés par l'organe délibérant.

Depuis la séance du conseil d'administration du 15 juin 2015, la CAO du SDMIS est ainsi composée de M. Arthur ROCHE, président, qui me représente, suppléé le cas échéant par M. Patrick VERON, et de Mmes Martine DAVID et Claude GOY, MM. Christophe DER CAMP et Damien COMBET étant leurs suppléants.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la CAO, en particulier Arthur ROCHE qui a été un élément déterminant pour que les choses avancent, pour leur disponibilité et le travail accompli depuis un an, fort appréciés des services du SDMIS.

Depuis le 1^{er} avril 2016, conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la composition de notre CAO est désormais fixée par l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales (renvoi à l'article L. 1411-5 CGCT relatif à la commission d'ouverture des plis de délégations de service public).

Ainsi, la CAO est désormais présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant et comprend 5 membres

titulaires et 5 membres suppléants, élus en son sein parmi ses membres titulaires par le conseil d'administration, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel (article D. 1411-3 CGCT).

Il convient donc de fixer la composition de la CAO du SDMIS conformément à ces dispositions.

S'agissant de la présidence de la CAO, je vous propose de désigner M. Renaud PFEFFER, premier vice-président du conseil d'administration du SDMIS, habilité à signer les marchés de l'établissement en vertu de la délégation de fonctions que je lui ai accordée (arrêté n° 15/06/03 du 15 juin 2016) et M. Patrick VERON, membre du bureau du conseil d'administration, comme suppléant. Cette désignation fera l'objet d'un arrêté pris par mes soins.

En conséquence, je vous propose de désigner M. Arthur ROCHE comme président de la commission des achats adaptés du SDMIS (CAA), en remplacement de M. Renaud PFEFFER et M. Patrick VERON comme suppléant. Cette désignation fera l'objet d'un arrêté pris par mes soins. Je vous rappelle que le SDIS du Rhône –puis le SDMIS- a fait le choix de confier l'attribution de ses marchés dits « MAPA » (marchés inférieurs aux seuils des procédures formalisées) à une commission spécifique, présidée par un membre du conseil d'administration et composée d'agents de l'établissement.

Il revient à notre assemblée de procéder à l'élection des 10 membres (5 titulaires et 5 suppléants) de la CAO.

➤ Constitution du bureau de vote :

Outre le président de séance, président, je propose la désignation d'un assesseur, que je suggère être le plus jeune de l'assemblée, M. Renaud PFEFFER, et d'un secrétaire, Mme Laurence

CHENKIER, qui veilleront au bon déroulement de l'élection.

➤ Candidatures :

Une liste a été constituée et m'a été communiquée :

Titulaires : M. Stéphane GOMEZ, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, M. Yves JEANDIN, Mme Claude GOY, M. Didier PASCAL.

Suppléants : M. Jean-Luc DA PASSANO, M. Jérôme MOROGE, M. Rolland JACQUET, M. Damien COMBET, M. Noël BULLIAT.

Y a-t-il une autre liste de candidats ? (Non).

Une seule liste ayant été présentée, je déclare, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, qui dispose que « ... si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture... ».

M. Stéphane GOMEZ, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, M. Yves JEANDIN, Mme Claude GOY, M. Didier PASCAL, élus membres titulaires de la CAO.

M. Jean-Luc DA PASSANO, M. Jérôme MOROGE, M. Rolland JACQUET, M. Damien COMBET, M. Noël BULLIAT élus membres suppléants de la CAO.

❖ Désignation d'un représentant de l'administration appelé à siéger au sein du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du SDMIS

M. LE PRÉSIDENT.- Le colonel Jean-Marc LEAL faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2016, il convient de procéder à son remplacement auprès des instances suivantes : le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

C'est ainsi que je vous propose de désigner le lieutenant-colonel Lionel CHABERT pour remplacer le colonel Jean-Marc LEAL, sachant que lorsqu'il prendra ses fonctions, le lieutenant-colonel CHABERT sera lui-même colonel.

Je souhaite une bonne retraite au colonel LEAL qui a été un collaborateur épatant du SDNIS et la bienvenue au futur colonel CHABERT.

R/16-06/01 Compte-rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration

Mme CHENKIER.- Il s'agit du compte-rendu des décisions qui ont été prises les bureaux les 4 mars, 8 avril et 27 mai 2016. Pour l'essentiel, ce sont des actes conventionnels, vous en avez la liste, et des autorisations de lancement d'appel d'offres.

M. JACQUET.- Sur le bureau du 27 mai, le 6^{ème} point, le bail emphytéotique administratif concernant une clause, dite de fongibilité, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ?

Mme CHENKIER.- Cela permet d'effectuer, à sommes égales, pour une opération qui avait un excédent et une opération qui nécessitait un complément, une compensation entre les deux opérations.

Colonel Eric COLLOT.- C'est un dispositif qui a été prévu par l'avenant 3 du bail emphytéotique. Il y avait un excédent de 260 k€ sur l'opération de Lyon-Rochat et cet excédent a permis de compléter les trois opérations, Lyon-Rabelais pour le remplacement des portes sectionnelles, Lyon-Corneille pour la reprise des façades et le service Logistique à Saint-Priest pour la réévaluation de l'assurance dommage ouvrage.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc pour la bonne cause que tout cela a été fait, mais merci de votre question, cher Rolland.

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

** La délibération n°R/16-06/01 est adoptée à l'unanimité.*

R/16-06/02 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés

Mme CHENKIER.- Vous avez la liste des MAPA notifiés entre le 2 novembre 2015 et le 27 avril 2016, comme l'exige la réglementation des marchés publics.

Je vous propose de l'adopter.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

** La délibération n°R/16-06/02 est adoptée à l'unanimité.*

R/16-06/03 Compte administratif pour l'exercice 2015

Mme CHENKIER.- Pour ce compte administratif du premier exercice budgétaire de notre établissement en la forme de SDMIS, l'ensemble des votes du conseil d'administration a abouti à une inscription de crédits d'un total de 183,15 M€.

Pour ce qui concerne les réalisations, le total des dépenses effectives s'élève à 168,99 M€ (soit 83,86% de réalisation) qui se répartissent à raison de 27,28 M€ pour la section d'investissement (soit 75,81% de réalisation) et 141,70 M€ pour la section de fonctionnement (soit 96,29% de réalisation).

Les recettes ont été encaissées à hauteur de 169,19 M€ dont 146,68 M€ pour la section de fonctionnement et 22,51 M€ pour la section d'investissement, de sorte que le résultat comptable fait apparaître pour l'exercice 2015 un excédent de fonctionnement de 4,98 M€ et un déficit d'investissement de 4,77 M€.

Si on tient compte des résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 6,11 M€ et par un excédent d'investissement de 8,31 M€, soit un résultat excédentaire global de 14,42 M€.

Pour les dépenses essentielles qui ont eu lieu pendant cette année 2015 concernant l'investissement, 27,28 M€ ont été mandatés comprenant, outre les 3,71 M€ de report de crédits d'investissement, près de 5 M€ pour des acquisitions pour le parc de véhicules opérationnels, un peu plus de 2 M€ pour le matériel de secours, 1,36 M€ pour le matériel informatique et transmissions et un peu plus de 366 000 € pour du mobilier et matériel de bureau.

Pour ce qui concerne les constructions, près de 3,57 M€ ont été réalisés.

Enfin, les dépenses liées au bail emphytéotique administratif (L2) correspondant au coût annuel des travaux effectués s'élèvent à 5,68 M€.

Pour les frais financiers, le remboursement du capital d'emprunt a été réalisé pour un montant de 2,04 M€. Les opérations d'ordre se sont élevées à 1,39 M€, ainsi que 1,5 M€ correspondant à des écritures de régularisation qui donnent lieu à des réalisations équivalentes en recettes d'investissement.

S'agissant des recettes d'investissement, pour cette année 2015 encore, l'exercice a pu être clos sans que le SDMIS n'alourdisse son endettement.

Sur les 22,51 M€, outre les 12,61 M€ d'opérations d'ordre qui se rapportent principalement aux amortissements et les 1,5 M€ d'écritures de régularisation vus précédemment, nous avons enregistré près de 2,56 M€ de recettes de FCTVA, 9 287 € de FAI et 5,82 M€ d'excédents de fonctionnement capitalisés lors du budget supplémentaire

2016 qui vous sera présenté tout à l'heure.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses ont représenté 141,70 M€, soit 96,29 % de taux de réalisation.

Sur ces 141,70 M€, 100,39 M€ ont permis de financer les charges de personnel et les frais assimilés (435,85 k€ de rémunération personnel extérieur, notre cotisation au CNFPT pour environ 620 k€ et 99,33 M€ pour les agents SPP, SPV et PATS en hausse de 2,26 M€ par rapport au compte administratif de l'année 2014).

Ce différentiel entre 2014 et 2015 de 2,26 M€ se répartit entre 1,5M € pour les salariés et 757 857 € pour les SPV.

Ensuite les charges à caractère général ont représenté 24,09 M€ (montant en baisse de près de 700 k€ par rapport au CA 2014), montant qui comprend notamment : 4,13 M€ de frais de carburant, eau, électricité, gaz, chauffage, frais postaux et télécom, 4,11 M€ de prestations de services diverses, AMO, entreprise de nettoyage et autres, 7,88 M€ de fournitures d'entretien et de petits équipements ,entretiens, réparations et maintenance, 967 942€ de prime d'assurance-hors personnels, honoraires, publicités pour les marchés, documentations, etc., 1,98 M€ de versement à des organismes de formation, frais de déplacement, fournitures administratives et 5,02 M€ de loyers et charges divers dont 4,69 M€ de redevance annuelle de BEA.

A cela se sont ajoutées, les « autres charges de gestion courante » soit les 2,26 M€ de subventions et participations diverses, les 2,21 M€ de charges financières qui baissent, avec les intérêts des emprunts pour un peu plus de 922 k€ et les frais financiers du BEA pour près d'1,29 M€, enfin près de 12,61 M€ d'opérations d'ordres, dont 12,02 M€ de dotations aux amortissements.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement qui représentent près de 146,68 M€, les contributions des collectivités locales

ont représenté 137,21 M€. S'ajoutent 2,95 M€ au titre du règlement financier avec la communauté urbaine de Lyon, pour près d'1,46 M€ les services soumis à facturation (transports par carence, interventions sur ascenseurs, service de sécurité, autoroutes, intervention hors département ...) et 1,39 M€ d'opérations d'ordres. Voilà monsieur le Président, l'essentiel pour ce compte administratif 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions, des observations ? *(Non)*.

Je vais demander à Rolland JACQUET d'être président le temps du vote.

(Sortie de M. le président).

M. JACQUET.- Nous allons procéder à l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2015.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-06/03 est adoptée à l'unanimité.**

(Retour de M. le Président).

R/16-06/04 Compte de gestion pour l'exercice 2015

Mme CHENKIER.- Le compte de gestion se présente dans les mêmes conditions que le compte administratif.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions, des observations ? *(Non)*.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-06/04 est adoptée à l'unanimité.**

R/16-06/05 Reprise et affectation du résultat comptable de l'exercice 2015

Mme CHENKIER.- Dans la suite de ce qui vous a été exposé sur le compte administratif 2015, le résultat d'exécution comptable fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 979 794,24 € et un déficit d'investissement de 4 774 805,60 €.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs en investissement auxquels il convient de déduire les 4 774 805,60 €, le résultat de clôture est excédentaire de 8 306 781,82 € pour la section d'investissement.

Compte tenu de la reprise des résultats excédentaires de clôture 2014 en fonctionnement qui s'ajoutent à l'excédent de l'exercice 2015 de 4 979 794,24 €, il convient de déduire les 5 822 297,44 € de part affectée à la section d'investissement en 2015, le résultat de clôture est donc excédentaire de 6 115 488,73 € pour la section de fonctionnement.

Il convient d'affecter ce résultat excédentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de répondre à l'équilibre du budget supplémentaire 2016 qui vous sera présenté au rapport n°6.

Il est proposé :

- le maintien en section de fonctionnement de 1 390 378 €
- l'affectation en section d'investissement de 4 725 110,73 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des observations, des interventions ? (Non).

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-06/05 est adoptée à l'unanimité.**

R/16-06/06 Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2016

Mme CHENKIER.- Le projet de budget supplémentaire 2016 permet la reprise des reports en investissements qui s'élèvent à 3 708 522,25 € et l'affectation des résultats de l'exercice précédent. Il nous permet d'ajuster en cours d'exercice budgétaire les prévisions.

Le budget supplémentaire demandé est un mouvement réel de 4 117 236,25 € et nous permet de financer des dépenses à hauteur de 2 940 680,25 € pour l'investissement (reports inclus) et 1 176 556,00 € pour le fonctionnement dont un autofinancement nouveau par rapport au BP 2016 de 300 000 €. Etant entendu que ce budget supplémentaire s'équilibre en recettes, mais qu'une mobilisation d'un emprunt sera nécessaire pour la première fois depuis 2009.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissements, il y a un peu plus de 3,70 M€ de report d'engagements, essentiellement dus à des reports sur des projets informatiques, d'équipement et de travaux immobiliers.

Outre ces reports, une hausse des demandes de crédits de 690 000 € est à souligner, qui vient se cumuler avec une importante diminution des crédits de paiement des AP à hauteur de 1 834 700 € pour les véhicules et les bâtiments et d'autre part à des mouvements d'écritures comptables de ré-imputation à hauteur de 376 858 €, portant ainsi à 767 842 € la diminution de crédits en investissement.

Pour les recettes d'investissement de 2,94 M€, vous retrouverez les volets suivants :

- l'affectation du résultat 2015 qui a permis de capitaliser en section d'investissement 4,72 M€ à l'occasion du rapport précédent sur l'affectation des résultats et l'excédent d'investissement reporté des années antérieures de 8,31 M€ ;

- des écritures d'ordre pour 1,28 M€ regroupant l'amortissement, les opérations patrimoniales et l'autofinancement supplémentaire dégagé de 300 000 €, ce qui le porte à un peu plus de 1,2 M€ pour 2016 ;

- des ajustements à la baisse de 3 800€ pour le FCTVA et FAI ;

- enfin, la prévision d'emprunt est à ajuster et s'élève à 6,3 M€ avant Décision Modificative.

S'agissant des dépenses de fonctionnement pour lesquelles il est proposé d'ajouter près de 1,18 M€, outre l'autofinancement de 300 000 € et l'ajustement des amortissements de 607 556 €, elles sont dues principalement :

- à la diminution des frais généraux de 54 000 €

- à l'augmentation incompressible des charges de personnel et frais assimilés de 947 000 € au titre notamment de l'augmentation du point d'indice des agents et de leurs avantages sociaux et 245 000 € ont également été inscrits pour l'indemnisation des SPV en particulier dans le contexte de l'EURO.

En parallèle, certains crédits sont à réajuster par rapport aux prévisions budgétaires comme notamment ceux liés à la réforme de la PFR des SPV qui baisse de 245 000 €.

Enfin, pour les recettes de fonctionnement qu'il convient d'augmenter de près de 1,18 M€, nous retrouvons en sus des 1 390 378 € provenant des excédents affectés au titre de l'exercice 2015 (rapport n°5) et d'une opération d'ordre pour 1 858€, un peu plus de 200 000 € de recettes supplémentaires escomptées (autoroutes, carences...), alors qu'une diminution de 420 000 € est enregistrée sur le poste du remboursement de la maintenance mutualisée des véhicules.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des observations ?

M. JACQUET.- C'est juste une petite remarque. L'emprunt de 6,3 M€, vous allez le négocier à taux zéro voire négatif ? Maintenant cela se fait.

Mme CHENKIER.- On est en cours de consultation.

M. JACQUET.- Je vous invite vivement à le négocier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de ton intervention.

M. GUILLOTEAU.- Si vous avez des adresses à 0 %, je suis preneur !

M. LE PRÉSIDENT.- Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-06/06 est adoptée à l'unanimité.**

R/16-06/07 Autorisations de programmes et crédits de paiement –
Compte-rendu annuel 2016

Mme CHENKIER.- Vous avez les tableaux annexés qui sont vraiment explicites. Vous savez qu'une partie de la section d'investissement est gérée en autorisations de programmes et en crédits de paiement et l'objet de cette délibération est de faire un point sur toutes les autorisations de programmes en cours.

Pour les constructions de casernes, vous avez 3 AP pour une enveloppe financière de 15 440 000 €. Ce qui est à souligner, c'est que l'AP 2009 pour Mornant et Genas / Chassieu doit être soldée en fin d'année 2016.

Pour l'AP de 2013, l'opération Soucieu-en-Jarrest / Orléanas va s'achever.

Pour les rénovations de casernes, le montant des AP s'élève à environ 11 M€. L'AP de 2011 sera clôturée à la fin de l'exercice 2016.

Les AP ouvertes en 2014 et 2015 pour les constructions et rénovations de casernes représentent une enveloppe de 16 274 023 €.

Pour les véhicules, outre l'AP de 2016 que vous avez votée lors du BP pour 6,2 M€, 4 AP pour un montant d'un peu plus de 20 M€ sont toujours en cours de réalisation. L'AP 2012 devrait être clôturée en fin d'année 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Des questions, des observations ?
(Non).

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-06/07 est adoptée à l'unanimité.**

R/16-06/08 Admissions en non-valeur

Mme CHENKIER.- Il s'agit de moins de 2 000 € de créances recouvrables. Monsieur le payeur nous demande de délibérer afin de réaliser un apurement comptable de ces créances.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il nous le demande, nous allons le faire bien entendu.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? (Non).

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-06/08 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame CHENKIER et je voudrais aussi remercier M. MEEKEL de la Métropole qui nous accompagne de temps en temps et c'est toujours agréable de se sentir

aidés.

R/16-06/09 Modifications du règlement intérieur du SDMIS

Colonel DELAIGUE.- Ce sont des modifications assez limitées, mais importantes.

La première modification, c'est que définitivement dans ce règlement intérieur on retient le nom du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours de façon à ce que tous nos textes soient cohérents entre eux.

La deuxième modification, c'est une reprise d'éléments qui sont dans la loi déontologie et notamment l'obligation de neutralité. Nous avons déjà dans notre règlement un certain nombre d'éléments qui sont issus du corpus législatif et la proposition est de rajouter cet article, qui est la reprise de la loi : *« Chaque agent du SDMIS exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels sont tenus à l'obligation de neutralité. Ils exercent leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses. Ils traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité. »*

A un moment donné où nous avons passé la convention avec la police, la gendarmerie, le Préfet, sur la défense lorsque des sapeurs-pompiers sont mis en cause dans des interventions et maintenant il y a des plaintes systématiques avec une facilitation au commissariat, il y a des choses très importantes qui sont faites, il est aussi important de réaffirmer clairement que le service doit être dans une stricte neutralité.

Le règlement intérieur nous sert aussi de façon pédagogique au sein du corps et c'est une petite modification dans le texte, mais importante sur le fond.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est clair que c'est un premier pas, cela ne règle pas la question dans son ensemble. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Des questions, des interventions ?

M. JACQUET.- Je partage la proposition, cela dit dans la définition exacte de la déontologie il est indiqué dans le texte de loi auquel il est fait référence le rôle de la hiérarchie. Je crois que ce rappel est absolument indispensable pour impliquer l'ensemble du corps.

Colonel DELAIGUE.- Merci monsieur JACQUET de cette remarque. Elle nous a été faite également au comité technique et j'y ai répondu en expliquant qu'il y a un autre article plus général du règlement intérieur qui dit en gros qu'il n'y a pas que le colonel qui doit appliquer le règlement, mais l'ensemble de la hiérarchie, du colonel au sapeur. Depuis l'origine, on a rappelé que tout le monde doit faire appliquer le règlement. Cela figure déjà dans un article du règlement.

M. JACQUET.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- La question était légitime. On reviendra sur ces questions-là car c'est un sujet qui peut être brûlant.

Je vous propose de procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-06/09 est adoptée à l'unanimité.**

R/16-06/10 Modifications de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS

Colonel DELAIGUE.- Je rappelle que l'arrêté conjoint sur l'organisation fait l'objet d'une délibération au conseil d'administration et ensuite d'un arrêté conjoint de monsieur le Préfet et du président du

conseil d'administration.

Il ne s'agit pas de bouleverser notre organigramme, il n'en a pas besoin, on garde l'ossature générale mais il y a nécessité de le moderniser parce que l'on est passé du SDIS au SDMIS et il y a quelques modifications qui sont nécessaires.

Si vous prenez l'organigramme général, il y a toujours les deux autorités, le Préfet et le président du conseil d'administration, il y a toujours le directeur départemental et métropolitain ainsi que son adjoint. Il y a toujours également les six grandes directions qui existent au sein du SDMIS : la direction de l'opérationnel, la direction des groupements territoriaux, la direction des ressources humaines, le service de santé et de secours médical, la direction de l'administration et des finances et la direction des moyens matériels.

Le groupement des affaires réservées et de la communication est érigé en direction pour prendre un peu plus de poids et exister un peu plus par rapport aux autres grandes directions.

Surtout, on transforme le groupement audit interne, hygiène et sécurité dans une direction, si je devais résumer, du management et de la modernité. Elle s'appelle la direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale.

L'idée, c'est de porter l'effort, maintenant que la plupart des constructions sont faites dans le SDMIS, sur le management, sur la performance globale, c'est-à-dire à la fois prendre en compte les aspects financiers, les aspects opérationnels, les aspects humains, de façon à être dans des démarches de qualité.

Deuxièmement, dans la direction de la prévention et de l'organisation des secours, nous simplifions l'organigramme parce qu'il y avait 5 groupements et il n'y en a plus que 4, mais tout le monde se retrouve ailleurs à un moment donné, et nous créons un groupement

réponse aux crises majeures et attentats. On a besoin d'agglomérer à un endroit tout ce qui touche à ce sujet.

Je remercie monsieur le Préfet et le président qui ont accepté que l'on fasse apparaître les missions importantes que l'on réalise dans un domaine très proche de l'Etat, qui est tout ce qui concerne la prévention avec la sous-commission départementale sécurité, la plateforme mutualisée de sécurité civile avec le CTA/CODIS, le dispositif ORSEC pour lequel on participe activement sous l'autorité du Préfet, ainsi que le centre d'entraînement zonal NRBC-E.

Il n'y a rien de nouveau, mais tout cela n'apparaissait pas, n'était pas valorisé et je crois que c'est important de montrer qu'à la fois l'établissement public SDMIS a un premier souci c'est la proximité et la sécurité du citoyen au quotidien, mais qu'il participe aussi à la sécurité de la nation, si je peux me permettre, monsieur le Préfet, d'utiliser cette expression.

Voilà donc résumées ces modifications substantielles, mais sans bouleverser l'équilibre actuel.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci colonel. Ces retouches ont un sens quand on les replace dans le contexte d'aujourd'hui.

Y a-t-il des observations ?

M. ARTIGNY.- Merci pour ces précisions. Il y a un mot qui n'apparaît pas dans votre texte, c'est la santé parce que les problématiques de sécurité ne sont pas forcément liées à des problèmes de santé, or la santé c'est une dégradation qui peut être inscrite dans la durée. Je pense que dans votre démarche, sans remettre en cause le texte global, il faut aussi pouvoir s'intéresser à la dégradation de la santé des sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs fonctions.

Je participe à la commission de réforme et je suis assez surpris dans les différents documents que j'ai, de voir qu'il y a des

problématiques de TMS, de pathologies de lombalgies diverses et variées qui peuvent exister et à chaque fois elles sont remises en cause parce que je pense qu'il manque peut-être une démarche globale sur la durée.

Colonel DELAIGUE.- Merci de cette intervention. Cela a été une question, est-ce que le mot santé devait apparaître dans cette direction et le choix qui a été fait a été de ne pas mettre le mot santé, non pas que l'on ne s'en occupe pas, mais on s'en occupe d'une autre façon puisque l'on a un service de santé et de secours médical qui a notamment un rôle de prévention et qui d'ailleurs est membre du CHSCT. Il a un rôle très important notamment dans la prévention, on pense notamment aux accidents cardiaques mais pas uniquement. Notre service de santé et de secours médical répond à votre demande.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est localisé à Saint-Priest.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? (Non).

Je vais procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-06/10 est adoptée à l'unanimité.**

R/16-06/11 Convention C2016-027 entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon et le SDMIS relative à la médecine professionnelle et préventive des PATS du SDMIS

Colonel DELAIGUE.- Il s'agit de passer une convention avec le centre de gestion. Actuellement nous sommes avec un organisme privé. Nous faisons beaucoup d'actions avec le centre de gestion, nous sommes très satisfaits, et il nous propose de s'occuper de la santé des personnels administratifs et techniques et en plus c'est un peu moins cher.

On vous propose, à partir du 1^{er} janvier 2017, de conventionner avec le centre de gestion avec lequel nous avons d'excellentes relations.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des observations ? (*Non*).

Je vais procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération n°R/16-06/11 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Dernière information, le prochain conseil d'administration aura lieu le 14 octobre 2016. Vous pouvez d'ores et déjà noter la date, mais bien entendu cela vous sera rappelé par écrit.

Je vous souhaite un bon été à toutes et à tous et une bonne inauguration à Lyon-Rochat pour ceux qui nous rejoignent là-bas. C'est un moment important puisque c'est quand même, avec Lyon-Corneille, une des casernes phares des sapeurs-pompiers du SDMIS.

Merci à tout le monde.

(La séance est levée à 16 h 33).

Jean-Yves SECHERESSE

Président

